

**M. Peterson:** Le ministre a parfaitement raison, monsieur le président. C'est 10 ans maintenant. Je suis très heureux d'avoir son appui pour ces instances et, à l'avenir, je serai heureux de collaborer avec lui et ses représentants pour accomplir quelque chose de constructif dans ce domaine.

**M. Murphy:** Monsieur le président, comme beaucoup de députés je me trouve dans une situation quelque peu inconfortable. J'espérais que ce projet de loi suivrait le processus normal, plutôt que d'être adopté en une journée sans ce que je considère être une bonne étude en comité. J'estime, comme beaucoup d'autres députés, qu'il existe des cas particuliers pour lesquels nous aimerions que le gouvernement accepte certains amendements. De toute évidence, si nous suivons la procédure qui a été définie plus tôt, nous n'en n'aurons pas l'occasion.

Je trouve regrettable également que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell) ne soit pas à la Chambre. Je sais où il est et je connais l'importance de ces célébrations. Toutefois, je suis d'avis que certains anciens combattants et leur famille sont lésés à cause de la procédure que nous suivons à la Chambre des communes.

Mon père faisait partie de ces gens qui, je pense, ont été mal traités par le ministère. Mes parents ont, tous les deux, travaillé pour l'hôpital Deer Lodge lorsque c'était un institut pour les anciens combattants. J'allais les voir régulièrement et j'ai rencontré de nombreux anciens combattants qui estimaient que le gouvernement n'œuvrait pas dans leur intérêt. Je regrette que nous adoptions cette mesure législative aussi rapidement. Elle touche en effet un grand nombre de gens dont on n'a pas souvent l'occasion de parler à la Chambre.

Toutefois, j'ai une question bien précise. Je crois savoir que ceux qui ont servi dans la marine marchande britannique n'ont pas droit à l'aide accordée au Canada aux anciens combattants. Le ministre, ou ses collaborateurs qui comparaissent devant notre comité, pourraient-ils nous répondre à ce sujet aujourd'hui?

**M. Ouellet:** Monsieur le président, pour répondre au député, je voudrais dire que, effectivement, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell) se trouve à l'heure actuelle en Europe en compagnie d'un important groupe d'anciens combattants. Il prend part aux cérémonies qui ont lieu en Normandie. Je suis persuadé qu'il aurait bien voulu être ici aujourd'hui pour participer au débat entourant ce projet de loi. Toutefois, je pense que le ministre et tous les anciens combattants qui se trouvent en Europe maintenant seront très heureux d'apprendre que le Parlement a adopté aujourd'hui le projet de loi C-39. Cette mesure sera d'une aide précieuse pour bon nombre d'anciens combattants et leurs familles.

A propos de ce que le député a soutenu, je dois répondre par la négative et lui dire qu'ils n'ont pas droit aux allocations versées aux anciens combattants. En fait, je demanderai à mes collaborateurs d'examiner la question et de voir ce qu'il serait possible de faire à cet égard.

#### *Allocations aux anciens combattants—Loi*

**M. Murphy:** Cette fois-ci encore, monsieur le président, je sais gré au ministre de sa réponse. Il est dommage que le ministre intéressé, le «véritable» ministre—si l'on me permet l'expression—ne soit pas des nôtres aujourd'hui. Je comprends qu'il soit ailleurs en ce moment pour commémorer des événements importants. Toutefois, j'ai l'impression que, avec un peu de bonne volonté, le gouvernement aurait pu organiser ses travaux d'une façon qui nous aurait permis d'adopter rapidement ce projet de loi un jour où le ministre aurait été présent et où nous aurions pu, par exemple, essayer de le convaincre d'accepter des amendements comme celui que je me propose de présenter dans le cas qui nous occupe. Je crois savoir que les personnes qui ont fait partie de la marine marchande du Canada ont droit aux pensions canadiennes, que les personnes qui ont servi dans l'armée et la marine britanniques ont elles aussi droit à ces pensions. Il est manifeste que les personnes établies actuellement au Canada qui ont servi dans la marine marchande de la Grande-Bretagne ont couru de très grands risques. Il conviendrait donc d'en tenir compte. Du fait que nous essayons de faire franchir rapidement les trois étapes à cette mesure et que le ministre est absent, nous ne pouvons pas présenter ce genre d'instances et proposer les amendements nécessaires pour lesquels, j'ai l'impression, le ministre aurait été d'accord, s'il avait été ici, évidemment.

● (1640)

**M. Ouellet:** Je suis d'accord avec le député quand il soutient que le moment choisi pour adopter ce projet de loi est probablement un peu inopportun. Je suis convaincu que le ministre des Affaires des anciens combattants aurait souhaité être parmi nous aujourd'hui. Le député est du nombre des trois «rois mages» pour ainsi dire, qui décident du calendrier de la Chambre. Parfois, il lui arrive de remplacer le leader parlementaire de son parti et de participer aux négociations avec notre leader parlementaire et celui de l'opposition officielle. Le projet de loi C-34 visant à modifier le Code du travail sera étudié lundi. Nous aurions pu l'examiner aujourd'hui et reporter l'étude du projet de loi C-39 à la semaine prochaine. J'en aurais été heureux, tout comme sans doute le ministre des Affaires des anciens combattants. Mais voilà. Je suis à la Chambre aujourd'hui pour représenter mon collègue et j'y serai de nouveau lundi pour présenter mon projet de loi.

Pour répondre plus précisément à la question du député, je lui signale que tout ancien combattant des forces alliées qui a vécu dix ans au Canada est admissible. J'espère que cette disposition ne lui avait pas échappé.

(L'article 1 est adopté.)

(Les articles 2 à 32 inclusivement sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.)